

## **Les états généraux du second degré** **Synthèse départementale – Sarthe**

Synthèse établie lors de la réunion du bureau départemental du Snes 72 le 26 septembre 2012. Cette réunion était ouverte aux S1 et à l'ensemble des collègues.

Parmi tous les items figurants dans les « cahiers revendicatifs », les participants à la réunion ont choisi de traiter ceux qui suivent. Cette synthèse intègre aussi les contributions qui nous sont parvenues de différents établissements dans leurs volets correspondants aux thèmes retenus :

### **Lycée :**

Il est urgent et impératif d'en finir avec l'A. P, dispositif unanimement dénoncé par les collègues mais scandaleusement encensé par les IPR chargés de l'évaluer. Le scandale réside précisément en ce que cette appréciation est faite à contre courant de ce que pense la profession.

Il s'agit en effet d'un dispositif non seulement inutile, pédagogiquement parlant, mais nocif dans la mesure où il a totalement désorganisé les services ainsi que le fonctionnement des établissements.

Pour preuve :

- les surveillants ne savent plus du tout où se trouvent les élèves dans l'établissement et les professeurs ne le savent guère plus.
- l'AP est parfois confié à des AED ce qui est un non-sens et une dérive inacceptable
- l'accès aux salles informatiques et au CDI pour faire cours avec son groupe classe est devenu impossible car ces lieux sont systématiquement réquisitionnés pour l'AP
- la multiplication des groupes générée par l'AP a totalement déstructuré le groupe classe tant et si bien qu'il n'y a bien souvent qu'un seul professeur à avoir la classe entière (cela limite beaucoup les possibilités de recrutement des PP)

La fragmentation du groupe classe a en outre été aggravée par d'autres dispositifs tels que les TPE ou les enseignements d'exploration. Si l'on met bout à bout tout cela, on arrive à un emploi du temps d'élèves constitué pour moitié par de l'enseignement en groupes.

Les collègues se plaignent de ne parfois voir certains élèves que six fois dans l'année. Ce qui pédagogiquement n'a aucun sens. L'impression est grande de ne plus avoir pour mission que d'occuper les élèves plutôt que de réellement les enseigner. Ce sentiment est parfois renforcé par la frustration de ne pas pouvoir noter les élèves.

Par ailleurs AP, TPE, enseignements d'exploration génèrent un nombre incalculable de réunions où les collègues s'épuisent littéralement avec le sentiment de le faire de façon totalement stérile. Ce temps perdu serait plus utilement employé à réfléchir à ce qui doit être enseigné et comment cela devrait l'être.

Unanimement, les collègues présents demandent que les heures qui ont été prélevées sur les disciplines pour faire exister ces dispositifs retournent aux disciplines. Cela est d'autant plus nécessaire que dans le même temps les programmes ont été alourdis.

### **Le cycle terminal de la voie technologique industrielle**

les programmes sont très vagues et détachés des métiers de l'industrie.

Cette réforme n'a pas permis d'enrayer la chute des effectifs. La théorisation des savoirs efface la particularité de la voie technologique qui a permis d'orienter un type d'élèves vers cette filière.

### **Le cycle terminal de la voie technologique tertiaire**

Sa mise en place est marquée par un manque d'information et de formation

L'impact immédiat de cette réforme : diminution des heures liée à la fusion de disciplines, suppression de postes, augmentation des effectifs par classes et détérioration des conditions de

travail

### **Les épreuves en CCF**

L'harmonisation mise en place au départ disparaît. De fait, il y a un isolement et donc une distorsion des exigences entre les établissements. C'est une surcharge de travail qui n'est pas rémunérée.

Ce type d'organisation laisse planer des doutes quant à la sincérité des résultats obtenus, en particulier par les établissements du privé. De plus cela génère des pressions hiérarchiques afin de « surnoter ».

### **Les contenus**

Les présents ont déploré la disparition du Conseil national des programmes, instances où les professeurs avaient encore leur mot à dire en la matière. Cela est d'autant plus regrettable que bien des programmes sont devenus totalement aberrants (Histoire-géographie en collège et au lycée par exemple). Ils sont souvent trop lourds et incohérents. Il y a urgence à les revoir.

### **Lutte contre l'échec scolaire**

La mauvaise conception des programmes a peut-être sa part de responsabilité dans l'échec scolaire mais il ne faut surtout pas oublier que celui-ci est sur-déterminé par des facteurs économiques et sociaux. Et la crise économique actuelle s'aggravant, il est à craindre que les phénomènes de décrochage et de violences aillent aussi en empirant. La réussite de tous les élèves passent aussi par l'accès généralisé à des conditions de vie décentes.

La lutte contre l'échec scolaire dépend aussi d'une réflexion à mener, entre autre sur le collège unique, les raisons qui font que ce projet peut paraître aujourd'hui en panne et sur l'ambition que l'on a pour lui.

### **Collège**

Il faut commencer par dire qu'ici aussi, les dernières contre-réformes ont laissé derrière elles des dispositifs aberrants, chronophages et pédagogiquement contre-productifs. Parmi ceux-là, il faut citer au premier chef : la note de vie scolaire, le LPC et l'épreuve d'histoire des arts.

En ce qui concerne le LPC, la notion de « compétence » ne semble ni utile ni claire pour faire progresser les élèves ; des connaissances, des capacités qui seraient désignées comme objectifs, à la rigueur. En outre le LPC entraîne une énorme surcharge de travail du fait de la double évaluation : compétences et notes chiffrées. A ce propos, la note n'est absolument pas aussi traumatisante que ce que l'on veut bien nous faire croire. La plupart du temps, les élèves demandent si une évaluation sera notée avant d'y consacrer leur énergie.

Concernant l'histoire des arts, il est inconcevable, par exemple, que la seule note qu'elle génère soit affectée d'un coefficient deux fois supérieur à celui des autres disciplines. L'organisation des modalités de l'épreuve relevant de l'autonomie de chaque établissements est également incompatible avec le caractère national du Brevet. La disparition de ces dispositifs est une priorité absolue.

L'autonomie des établissements a également eu pour conséquences fâcheuse de mettre les enseignements en concurrence. Les options théâtre, musique, cirque, l'ODP mais aussi les classes bilangues ont ainsi « aspiré » les élèves en les détournant d'options disciplinaires telles que le latin, le grec ou l'allemand LV2. Il en résulte une grande souffrance pour les collègues de ces disciplines qui sont souvent amenés à « démarcher » pour maintenir leur poste, à enseigner sur plusieurs établissements et à voir leur discipline dépérir.

La concurrence a aussi amené à opérer des arbitrages entre le développement de ces options souvent non-disciplinaires et le maintien de groupes. Il faut absolument revenir à une définition nationale des seuils de dédoublement. La constitution de groupes à effectifs allégés (par exemple groupes de 18 élèves) dans les disciplines expérimentales est nécessaire.

L'enseignement des langues doit également se faire en groupes à effectifs réduits et les effectifs des

classes ne doivent pas excéder 24 élèves

Ces critiques justifiées de la gestion des options ne signifie pas pour autant que les collègues consultés se prononcent en faveur d'un collège totalement homogène. Plutôt même que de voir chaque établissement tenter de jouer sa petite carte personnelle en développant sa petite spécificité afin de tirer son épingle du jeu dans la concurrence généralisée, il semble préférable d'envisager des collèges où chaque classe serait une classe « extraordinaire » c'est-à-dire où chaque élève aurait la sensation de vivre une expérience unique et enrichissante. Ce pourrait être le moyen de rattraper des élèves en phase de décrochage et de redonner une dynamique au collège unique. L'appétit scolaire pourrait être stimulé par des pratiques artistiques ou sportives plus légitimes que l'ODP qui, quoiqu'on en dise, reste une manière déguisée d'orienter précocement vers la voie professionnelle. L'ambition pour tous nos élèves a été réaffirmé comme le moyen de les faire tous progresser.

### **Éducation prioritaire**

Il faut absolument faire disparaître le dispositif ECLAIR et son cortège de déréglementations. L'éducation prioritaire doit être revalorisée, en accordant par exemple des décharges horaires afin de favoriser la concertation particulièrement nécessaire dans ce type d'établissements.

### **Taille des établissements**

L'effectif d'un collège devrait se situer autour de 400 élèves, ni trop faible ni trop important, il permettrait de limiter notablement les compléments de service.

Dans beaucoup de cas les lycées d'enseignement général et technologique ont fusionné avec les lycées professionnels de la même cité scolaire. Cela donne des ensembles trop lourds pour que l'on puisse en appréhender le fonctionnement dans sa totalité.

### **Orientation**

Il a été mentionné que dans les lycées on voit circuler un logiciel présenté comme un outil appropriable par tous les professeurs pour orienter leurs élèves. Ce logiciel est en particulier utilisé pendant les heures d'AP. Le bureau départemental réaffirme fortement la nécessité de respecter les qualifications professionnelles de chacun. Orienter est un aussi métier qui s'apprend, en l'occurrence par les COPsy.

Il a également été rappelé que la réforme des Bac Pro a considérablement rétréci les possibilités d'affectation des élèves en fin de 3ème. Il est urgent de repenser une formation professionnelle de service public mettant à disposition une offre large de formation

L'attachement aux trois voies du lycée (professionnelle, technologique et générale) a aussi fortement été réaffirmé avec l'exigence qu'elles redeviennent dignes de ce nom.

### **Formation continue**

Les présents ont vivement déploré l'appauvrissement des possibilités de formation continue. Ceci est, entre autre, une conséquence de la réforme des STI qui a asséché tous les moyens existants.

### **Carrières**

Les collègues contractuels sont dans l'attente impatiente de l'ouverture des concours réservés.